

Victoire Tomegah Dogbé au 30^e Anniversaire du génocide au Rwanda

LE TOGO EXPRIME SA COMPASSION ET SALUE LA RESILIENCE DU PEUPLE FRERE RWANDAIS P.2



TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

TR 569 du 12 Avril 2024



Législatives et régionales du 29 Avril



LA CAMPAGNE ELECTORALE S'OUVRE **DEMAIN**



Me DÉGLI SALUE LA POSITION DE FAURE GNASSINGBÉ P.14



LES DEPUTES TOGOLAIS EN TOURNEE DE CONSULTATION DANS LES 6 REGIONS P.3

Trop de Fakenews sur les Réseaux Sociaux LE GOUVERNEMENT TOGOLAIS PREVIENT P.6

L'OTR PROROGE LE DELAI DE DEPOT DES ETATS FINANCIERS POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET ETABLISSEMENTS JUSQU'AU 22 AVRIL P.7

LE SYN BANK S'INDIGNE ET DENONCE DES ATTITUDES DES PREMIERS RESPONSABLES DE L'APBEF VISANT A "CREER UN MECONTENTEMENT AU SEIN DU PERSONNEL" DE LA CORPORATION P.13

Journée d'Echange LES JOURNALISTES AU CONTACT DU SENS ET DES ENJEUX DE LA V^e REPUBLIQUE P.7



ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

EMPLOYEURS, TRAVAILLEURS, EFFECTUEZ LA MISE À JOUR DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SUR WWW.GNSS.TG ET BÉNÉFICIEZ PLEINEMENT DE L'AMU.

8323

Législatives et régionales du 29 avril

LA CAMPAGNE ELECTORALE S'OUVRE DEMAIN

Suspendu le 3 avril dernier à la veille du lancement de la campagne électorale, le processus électoral reprend de nouveau avec un réaménagement du calendrier électoral. De nouvelles dates des élections législatives et régionales ont été fixées à la suite d'un décret pris ce 9 avril 2024 en conseil des ministres, présidé par le président de république.

Le décret portant réaménagement du calendrier électoral «fait suite au décret n° 2024-025/PR du 3 avril 2024 portant suspension des élections législatives et régionales du 20 avril 2024 et de la campagne électorale du 4 avril 2024 pour lesdites élections, ainsi qu'au communiqué en exposant les motifs.»

Ainsi les élections législatives et régionales le lundi 29 avril 2024.

La date du vote par anticipation des forces armées togolaises, des forces de sécurité, des forces paramilitaires et de la réserve opérationnelle est fixée au vendredi 26 avril 2024.

La campagne électorale s'ouvre ce samedi 13 avril 2024 à zéro heure (00H) et s'achève le samedi 27 avril 2024 à vingt-trois heures cinquante-neuf minutes (23h59mn).

«Ce décret abroge toutes les dispositions antérieures contraires», précise le décret.

Komla Y.

Victoire TomegahDogbé au 30^e Anniversaire du génocide au Rwanda

LE TOGO EXPRIME SA COMPASSION ET SALUE LA RESILIENCE DU PEUPLE FRERE RWANDAIS



Le Premier ministre Victoire Tomegah-Dogbé a pris part le 7 avril 2024, à Kigali, au nom du Président de la République, Faure Gnassingbé, à la commémoration du 30^e anniversaire du génocide rwandais. L'événement qui a réuni autour du Président rwandais Paul Kagamé, plusieurs chefs d'État et de gouvernement a permis à Mme le Premier ministre d'exprimer au nom du Chef de l'État la compassion du peuple Togolais au peuple frère du Rwanda.

La cérémonie d'hommage a été marquée par le rallumage de la flamme du souvenir par le Président Paul Kagamé au mémorial de Gisozi dans la capitale Kigali.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa FakiMahamat s'est

indigné de l'horreur qui s'est abattu sur le Rwanda au cours de cette période par des forces meurtrières nourries par de funestes idéologies ethnicistes.

«Trois décennies après le déclenchement de cette horreur indescriptible, nous sommes toujours interloqués, douloureusement questionnés, sur l'absurdité, la déraison, la folie, le dépassement éhonté des limites de notre humanité. Comment, pourquoi, pour quelle fin, quel mobile, quelle soit étanche t-on par l'extermination des autres ? Que pourrions-nous dire ou faire aujourd'hui ? Il faut en effet se souvenir pour ne pas oublier, il faut se souvenir ensuite pour comprendre la profondeur des blessures infligées et il faut se souvenir enfin pour mesurer la

bestialité qui sommeille en l'homme et trouve paradoxalement un exutoire dans une totale destruction de la dignité humaine», a-t-il dit. Pour le Président rwandais Paul Kagamé, «aujourd'hui est un jour de tristesse, notre cœur est rempli de peine mais aussi de gratitude. Nous commémorons nos morts, et en même temps nous sommes reconnaissants de ce que ce pays est devenu, de ce qu'il a réalisé. Je m'adresse aux survivants: nous vous devons beaucoup, nous avons une dette envers vous. Nous vous avons demandé de porter le fardeau de la réconciliation sur vos épaules et vous continuez de porter ce fardeau, vous continuez de réaliser l'impossible tous les jours pour notre nation. Nous vous

remercions.»

Les événements marquant la commémoration du génocide au Rwanda vont s'étaler sur 100 jours à travers tout le pays.

En rappel, le 6 avril 1994, l'assassinat du Président rwandais Juvénal Habyarimana a déclenché le génocide des Tutsis par les Hutus. Un génocide qui fut le plus rapide de l'histoire de l'humanité avec un nombre de morts quotidien sans précédent ; les massacres ont fait plus de 800 mille morts.

Togoreveil

ACHETER UN TERRAIN SEMBLE ASSEZ FACILE

Et Pourtant... Une Montagne de Problèmes peut se dresser devant vous

FAITES VOUS ACCOMPAGNER



FRIMET

...Une Afrique des métiers

+228 70 15 15 90

L'ASSEMBLEE NATIONALE AUTORISE L'ADHESION DU TOGO A LA SOCIETE ISLAMIQUE D'ASSURANCE DES INVESTISSEMENTS ET DES CREDITS A L'EXPORTATION

A l'unanimité des députés présents, l'Assemblée nationale a adopté, le 4 avril 2024 le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à l'Accord portant création de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE). Les travaux ont été effectués sous les auspices de Mme YawaDjigbodiTsègan, Présidente de l'Assemblée nationale. Cette session a enregistré la présence de PâcomeAdjourouvi, ministre des Droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République et de Rose KayiMivedor, ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale.

Adopté le 19 février 1992 à Tripoli, ce projet de loi autorise l'adhésion du Togo à l'Accord portant création de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation. Cet accord inclut la mise en place d'une institution islamique de garantie des investissements, dirigée par la Banque islamique de développement, pour assurer les investissements dans les pays membres. En adhérant à cet Accord, le Togo renforce son niveau d'attractivité auprès des investisseurs et stabilise ses comptes publics. En outre, l'adhésion sera d'un atout majeur en ce qu'il va booster le secteur privé, ce dernier va prendre le relais des investissements, une des ambitions de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Elle favorisera également sans nul doute la mise en œuvre de la loi du 22 octobre 2014 portant modernisation de l'action publique de l'Etat en faveur de l'économie s'agissant des contrats de partenariat public-privé.

Par ailleurs, les opérateurs économiques bénéficieront des crédits à l'exportation en ce qui concerne les marchandises produites sur le territoire national, autant d'avantages qui stimuleront le développement socio-économique du Togo.

Rose KayiMivedor, ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale s'est réjouie de ce que la représentation nationale autorise l'adhésion du Togo à la SIACE d'où le bénéfice des assurances à tous les investissements et le crédit à l'exportation, un acte qui s'inscrit dans la vision permanente et dynamique du gouvernement sous l'impulsion du Chef de l'Etat de créer toutes les conditions propices à l'amélioration du climat des affaires. En soulignant les avantages de la ratification, elle conclut qu'« elle est une véritable réponse aux besoins économiques et



sociaux et aux financements du secteur privé».

La Présidente de l'Assemblée nationale YawaDjigbodiTsègan a témoigné sa gratitude à la commission des relations extérieures et de la coopération, aux représentants du gouvernement et à l'ensemble des députés pour leur contribution à l'essor socio-économique. Elle a salué les efforts de l'exécutif, sous le leadership éclairé du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, visant à doter le Togo d'un cadre juridique approprié en vue de promouvoir les investissements aussi bien privés, publics que mixtes.

Selon elle, « le vote de cette loi renforce les différents canaux de financement de notre pays ».

Elle a, par ailleurs, exhorté ses collègues députés à se rendre disponibles et toujours engagés pour faire des travaux en attente sur le bureau de l'Assemblée nationale un véritable succès dans le cadre de leurs missions régaliennes.

En rappel, le projet de loi voté à l'unanimité des députés présents comporte 2 articles tandis que l'Accord portant création de la Société islamique d'assurance des investissements et de crédit à l'exportation, il contient (64) articles.

K. YAWO

LE TOGO ET LA SIERRA LEONE RENFORCENT LEURS RELATIONS BILATERALES



Le Premier ministre Victoire Doge s'est entretenue vendredi dernier avec le ministre en chef de la Sierra Leone, David MoininaSengeh. Les discussions entre les deux personnalités ont porté sur le renforcement de partenariat entre leurs deux pays.

« Nous partageons tous deux, une passion pour l'inclusion, la numérisation et l'emploi des jeunes. La Sierra Leone et le Togo ont beaucoup à apprendre l'un de l'autre et nous veillerons à approfondir nos relations bilatérales », a indiqué David MoininaSengeh.

Les discussions entre les deux personnalités ont en outre porté sur le renforcement des échanges commerciaux entre les deux pays. Pour rappel, cette visite du ministre en chef sierra-léonais intervient après celle de son président, Julius Maada Bio, en mai 2023.

Komla YAWO

LES DEPUTES TOGOLAIS EN TOURNEE DE CONSULTATION DANS LES 6 REGIONS



Une tournée de consultation des Députés de la sixième législature a débuté ce lundi. Annoncée par le bureau de l'Assemblée nationale dans un communiqué, la tournée démarre ce lundi 08 avril 2024 sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agit d'une série de consultations publiques dans les cinq régions du pays.

Les chefs traditionnels, les différents groupes organisés ainsi que d'autres forces vives de la nation seront consultés en vue de les écouter, de recueillir leur avis.

L'objectif est d'impliquer les populations à la base dans le cadre de la révision de la constitution qui est en instance de relecture, sur demande du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé et permettre aux différentes parties prenantes de s'exprimer et de contribuer à l'enrichissement de la constitution togolaise.

Trois (03) équipes du parlement est chargée de la mise en œuvre de ce programme. La première démarre les consultations ce lundi même dans la Kpendjal, Kpendjal Ouest, Dankpen, Bassar, Tchamba, Sotouboua, Danyi, Kpélé, Golfe et Agoe-Nyivé. Sa mission est d'informer et d'écouter attentivement les chefs traditionnels et les groupes organisés sur les modifications apportées à la

constitution.

Cinkassé, Tône, Kozah, Assoli, Blitta, Anié, Zio, Avé, Vo et Yoto seront concernées par cette activité au deuxième jour. L'équipe sera dans le Moyen Mono et Haho lors de la troisième journée pour le même exercice.

La deuxième équipe débutera son travail à Tandjoaré, Kéran, Doufelgou, Bas Mono et dans les Lacs, avant de poursuivre vers l'Oti, la Binah, le Tchaoudjo, l'Ogou, l'Amou, le Vo et le Yoto. En fin, le groupe 3 va se charger des localités de Danyi, Kpélé, Kloto et Agou au cours des deux premiers jours de la tournée.

Pour rappel, Faure Gnassingbé, le Président de la République a décidé de renvoyer en deuxième lecture, la proposition de révision constitutionnelle adoptée par l'Assemblée de le 25 mars dernier, après une rencontre avec le bureau de l'Assemblée nationale. La raison qui sous-tend cette décision du Chef de l'Etat, est d'accorder une écoute attentive aux doléances des populations.

Marcel SOGLO

A TCHAMBA LES CHEF TRADITIONNELS NE TROUVENT PAS D'INCONVENIENTS A UN CHANGEMENT DE CONSTITUTION



Une inclusion ne de la volonté de Faure Gnassingbé

La démarche entreprise par le parlement togolais, vise à inclure toutes les forces vives de la nation dans l'adoption d'une nouvelle constitution. Cette démarche a été voulue par Faure Gnassingbé. En effet, le Chef de l'Etat disposait de prérogatives pour mettre en vigueur la constitution adoptée par l'Assemblée de le 25 mars 2024. En effet, en lieu et place, le Président de la République, attentif Le Président de la République, attentif à l'intérêt manifesté par les populations à l'endroit de cette importante réforme, et dans un esprit d'ouverture et de dialogue constructif, a encouragé les députés à rester à l'écoute de tous les acteurs concernés, en vue de tenir compte de toutes les contributions tendant à enrichir la Constitution. Il avait par ailleurs, au cour de cette rencontre républicaine, demandé au parlement, faire une seconde lecture du texte, en vue d'une nouvelle délibération de l'Assemblée nationale.

Le Bureau de l'Assemblée nationale a, en réponse au Président de la République, souhaité disposer de quelques jours pour engager de larges consultations avec toutes les parties prenantes de la vie nationale. Cette consultation a démarré depuis le lundi 08 avril 2024 dans plusieurs régions du pays.

Il faut noter que cette initiative a entraîné un chamboulement du calendrier électoral initial.

Marcel SOGLO

Les chefs traditionnels de la Tchamba (région du Centre) n'ont pas d'opposition à faire à l'égard de la révision constitutionnelle. Le sujet a été au menu de la concertation initiée par le bureau de l'Assemblée nationale le lundi 08 avril 2024. Après les discussions et les explications, les têtes couronnées de Tchamba, ne trouvent pas d'inconvénients pour l'adoption d'une nouvelle constitution qui visent à « améliorer » les choses.

La tournée de concertation initiée par le bureau de l'Assemblée nationale a été effective depuis

lundi. Plusieurs localités ont enregistré la visite des élus de la nation, pour édifier les chefs traditionnels et les groupes organisés sur les enjeux de la révision constitutionnelle adoptée le 25 mars dernier par le parlement.

Tchamba ne trouve pas d'inconvénients

La Préfecture de Tchamba, dans la Région centrale, ne fait pas exception à cette démarche d'inclusion voulue par le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Des échanges s'y sont

déroulées avec la participation active des chefs traditionnels, garants des us et coutumes, à cette séance d'information et d'écoute.

A l'issue, le chef Adam Tahiti de Balanka, (commune Tchamba2), a livré son point de vue. Cette autorité traditionnelle ne trouve aucun inconvénient au changement de la constitution dans le sens d'améliorer les choses. « Si nos députés ont changé la Constitution pour améliorer les choses, nous n'avons pas de raison de nous y opposer », a-t-il déclaré.

Révision de la Constitution

A KPELE, LES POPULATIONS SONT CONVAINCUES DES EXPLICATIONS DONNEES PAR LES DEPUTES



Comme convenu, les députés togolais sont à pied d'œuvre à l'occasion de la tournée d'information et d'écoute des populations concernant la révision de la Constitution. À Kpélé, dans la région des Plateaux Ouest, une délégation de députés conduite par l'honorable Koffi Sodokin a échangé avec les gardiens des us et coutumes ainsi qu'avec différents groupes organisés à l'auditorium d'Adéta. Les échanges, empreints de cordialité, ont permis de répondre aux diverses préoccupations

exprimées par les groupes organisés et la chefferie traditionnelle. Les députés ont durant ces échanges, apporté des précisions sur les bases juridiques d'un régime parlementaire et sur les différents régimes politiques existants. Un point a été fait sur le processus en cours de la révision constitutionnelle, illustré par des exemples de pays ayant expérimenté avec succès le régime parlementaire, tels que l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les Îles Maurice, l'Inde et la Suède.

La forte mobilisation des populations de Kpélé témoigne de l'intérêt porté à ces consultations. Un enseignant de Kpélé participant à cette rencontre, trouve que les explications convaincantes.

«D'après ce qui nous a été présenté aujourd'hui, ce processus a été amorcé depuis 2019. Ce système, qui s'apparente à un régime parlementaire, est déjà en expérimentation au niveau des communes ici au Togo. On y élisait les conseillers municipaux, qui à leur tour choisissaient librement parmi

eux les maires, lesquels désignaient ensuite leurs collaborateurs. L'idée était de parachever ce processus et de l'étendre au niveau de l'exécutif », a-t-il déclaré.

Togbui Nayo Tsela IV, Président du conseil des chefs traditionnels de Kpélé, estime pour sa part que le régime parlementaire est un régime prometteur.

« Tandis que l'annonce de la loi portant révision de la Constitution avait initialement semé un certain émoi, les explications fournies

aujourd'hui par les députés m'ont convaincu qu'il s'agit d'un excellent régime, prometteur pour l'avenir du pays et les générations futures », a-t-il indiqué.

Il faut souligner que cette réforme a pour but d'établir une politique de stabilité, de transparence et une meilleure représentativité, plaçant le citoyen au cœur de la gouvernance et de l'action politique.

Elysée J.

Crise énergétique

« NOUS AVONS FAIT LE CHOIX DE PRODUIRE DE L'ELECTRICITE AVEC DES COMBUSTIBLES DE SUBSTITUTION »

Ministre Déléguée Mila Aziable

Impacté depuis le début de l'année par la crise énergétique qui sévit dans la sous-région ouest-africaine, le Togo observe ces dernières semaines un retour progressif à la normale. Le pays s'est en effet tourné vers l'utilisation de combustibles de substitution au gaz naturel dont l'approvisionnement est au cœur de la crise, a annoncé dimanche 07 avril la Ministre déléguée à l'énergie, Mila Aziable.

Face à cette situation, conformément aux engagements du Président de la République envers son peuple et soucieux de leur bien-être, nous avons fait le choix d'utiliser des combustibles de substitution au gaz lorsque ce dernier est indisponible ou insuffisant afin de garantir...

« Nous avons fait le choix d'utiliser des combustibles de substitution au gaz lorsque ce dernier est indisponible ou insuffisant afin de garantir l'accès à

l'électricité aux ménages et industries », a en effet expliqué l'officielle dans un post sur X.

Alimenté principalement par le Nigéria, le Togo a une demande en gaz naturel quotidienne évaluée à 35.000 millions de BTU par jour, mais « les fournitures sont insuffisantes, voire inexistantes par moments, ce qui se traduit par des coûts de production élevés et des coupures fréquentes », a-t-elle souligné quelques jours plus tôt Mila Aziable.

En début de semaine, la ministre avait accueilli à Lomé ses homologues des pays membres du Gazoduc d'Afrique de l'Ouest (GAO), afin de plancher sur les stratégies d'approvisionnement en gaz, et pallier ainsi le déficit énergétique de la sous-région.

La Rédaction



PLUS DE 4.500 NOUVELLES ENTREPRISES CREEES AU 1^{ER} TRIMESTRE 2024 AU TOGO



Les entreprises se multiplient de jour en jour au Togo. Ceci est la conséquence de l'amélioration de l'environnement des affaires dans le pays. Selon les statistiques du Centre de formalités des entreprises (CFE), 4.503 nouvelles entreprises ont été enregistrées durant les trois premiers mois de l'année.

Ce chiffre reflète une baisse de 3% par rapport aux 4655 créées au cours de la même période l'année dernière.

Dans le détail, 1.546 entreprises ont été déclarées en janvier, 1.470 en février et 1.487 en mars. L'engouement reste fort pour les nationaux, avec 3.810 entreprises portées par des Togolais, contre 693 par des étrangers. On note également que 1.372 des entreprises créées appartiennent aux femmes (30%).

Elysée

Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

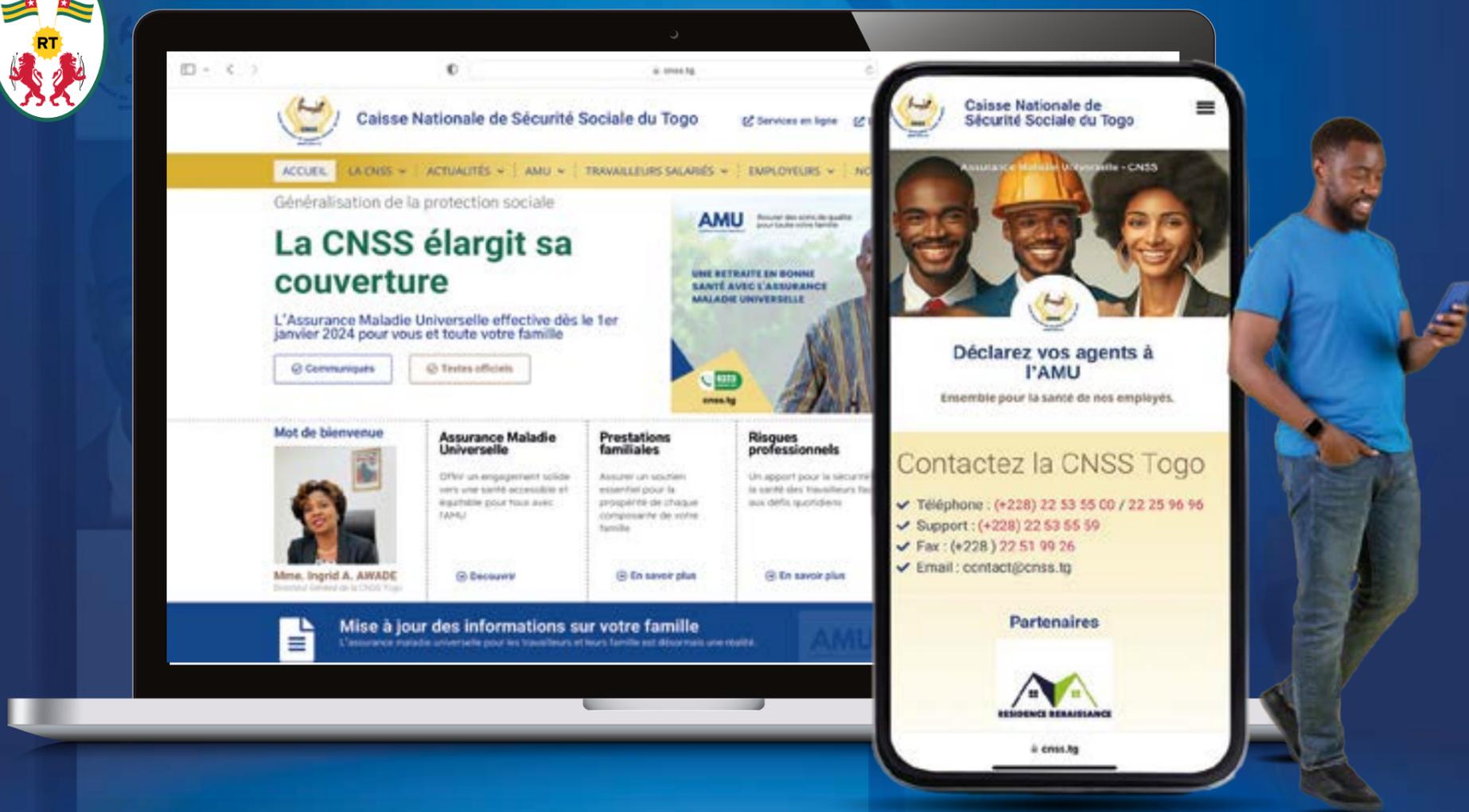
Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

Maïvi NDD



ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

**EMPLOYEURS, TRAVAILLEURS, EFFECTUEZ LA MISE À JOUR
DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SUR
WWW.CNSS.TG ET BÉNÉFICIEZ PLEINEMENT DE L'AMU.**



La CNSS, c'est un pour tous, tous pour un !

WWW.CNSS.TG

LES JOURNALISTES AU CONTACT DU SENS ET DES ENJEUX DE LA V^e REPUBLIQUE



Les professionnels des médias à l'école des nouveaux enjeux des réformes constitutionnelles et institutionnelles que viennent de connaître le Togo. Sur l'initiative du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), de concert avec plusieurs autres organisations de presse, une rencontre d'échanges devant permettre aux professionnels des médias, de s'approprier les enjeux de la révision constitutionnelle et du passage à la cinquième République, s'est tenue le jeudi 11 avril 2024 à Lomé. La rencontre a permis de lever l'équivoque à travers des explications des juristes constitutionnalistes, Députés, historiens et Chef du cabinet de la Présidente de l'assemblée nationale.

L'intérêt suscité par cette rencontre d'échanges et d'appropriation de la réforme constitutionnelle et du passage de la quatrième République à la cinquième, est de permettre aux professionnels des médias de mieux cerner les enjeux, d'enrichir leurs différentes productions afin d'en informer les populations.

Mieux cerner les enjeux pour mieux servir l'opinion

En effet, depuis quelques semaines, le débat national est nourri par la réforme constitutionnelle adoptée le 25 mars dernier par les Députés. Cette réforme suscite et continue de susciter des débats au sein de l'opinion. Chacun y va avec son commentaire et son interprétation. A l'écoute des préoccupations des uns et des autres, le Chef de l'Etat a demandé une deuxième lecture dans le but de mener des démarches inclusives.

Ces démarches visent à impliquer les différentes couches de la société togolaise.

Ainsi, les journalistes investis d'une mission de sensibilisation et d'éducation dans la société, ont besoin de mieux cerner la question pour mieux informer à leur tour les populations. « Les consultations ont été ouvertes mais dans ce débat, la presse avait besoin de se faire une opinion précise des enjeux de cette véritable transition institutionnelle dans laquelle le pays entre avec l'adoption du régime parlementaire. Ce qui fait que le Togo passe de la quatrième République à la cinquième. Pour parler de cette réforme institutionnelle, il fallait que les journalistes aillent vers les spécialistes, vers les élus du peuple, vers les techniciens, vers l'administration parlementaire et les historiens. C'est pour cela nous avons organisé ce jour, un panel de haut niveau avec des personnes ressources capables de mieux nous expliquer le contexte de cette réforme, les enjeux et le sens de cette réforme pour mieux nourrir nos productions au niveau des médias. C'est dire que nous donnons aujourd'hui l'occasion d'avoir une immersion au sein de cette réforme, pour mieux éclairer l'opinion, pour nous former davantage nous-mêmes d'abord. C'est un débat sur lequel une bonne partie des togolais s'expriment y compris les médias, mais le constat est que nous n'avons pas totalement cerner le sens de cette réforme. D'où l'idée de cette journée de réflexion initiée par le CONAPP en collaboration avec les autres organisations de presse, une faitière des organisations de presse qui viennent aujourd'hui à l'école de cette réforme, pour mieux connaître

l'enjeu et le sens et pour mieux alimenter très prochainement nos productions. Le débat pour nous, paraît aussi capital au moment où l'assemblée nationale est entrain de consulter les populations pour expliquer cette réforme pour avoir les contributions. Nous, nous avons choisi d'aller directement vers ces personnes ressources capables de nous fournir l'essentiel des éléments de compréhension sur les enjeux du moment et avec cette transition institutionnelle qui bascule le Togo du régime semi présidentiel vers un régime parlementaire », a expliqué Germain Essohanam POULI, Président du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP).

Pour ce faire, des experts venus de différents secteurs notamment experts juriste, historien, Député, et administration parlementaire, ont édifié à travers des panels une centaine de professionnels de médias autour du thème : « Révision constitutionnelle pour la cinquième République : Sens et Enjeux ». Deux panels de haut niveau ont permis de décortiquer et d'échanger sur les différentes facettes de ce thème.

Des avantages du régime parlementaire

Pour Dr KINI Koffi, juriste et chef cabinet à la présidence de l'Assemblée nationale, « seul le temps commande l'autorité à opérer une révision constitutionnelle. C'est aussi la cristallisation des rapports des forces à un moment donné ». Selon cet enseignant de droit public, conformément à la genèse empirique du régime parlementaire,

il s'agit d'une pratique anglaise, qui n'est pas une conception des juristes. Ce régime adopté par le Togo, est tiré des expériences anglaises couplées avec le modèle éthiopien et le modèle rationnel allemand qui permet d'éviter l'instabilité institutionnelle.

Historiquement, enseigne le Professeur Essohanam BATCHANA, professeur titulaire d'histoire contemporaine à l'Université de Lomé, le Togo n'est pas à sa première révision constitutionnelle. Selon lui, une constitution doit « s'adapter au contexte ».

Pour sa part, le Député Koffi SODOKIN, a expliqué le choix des élus de la nation d'introduire cette proposition de révision constitutionnelle. Pour lui, c'est un « choix porteur d'espoir ». « Cela permet de consolider la démocratie, une expérimentation du bicaméralisme pour le Togo. Un développement durable et inclusif et faire de la bonne gouvernance, un processus homogénéisé de la gestion de la République, une opportunité historique de refonder la République togolaise comme cela se fait à la base avec l'élection des Maire qui n'ont pas été directement élu par les citoyens mais à travers les conseillers locaux qui sont issus du suffrage direct », a-t-il fait remarquer.

La rencontre s'est terminée sur une note de satisfaction à travers des questions réponses entre experts, Députés et les journalistes participants.

Marcel SOGLO

L'OTR PROROGE LE DELAI DE DEPOT DES ETATS FINANCIERS POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET ETABLISSEMENTS JUSQU'AU 22 AVRIL



Alors qu'il a été prévu pour se fermer le 31 mars dernier, le délai butoir de dépôt des états financiers pour les entreprises individuelles et établissements sur la plateforme électronique du Guichet unique (GUDEF) est repoussé au 22 avril 2024. C'est ce qu'a indiqué

l'OTR le mardi 04 avril dernier à travers un communiqué. Le but de cette décision, est de permettre aux entreprises individuelles et aux établissements de disposer de temps pour maîtriser l'utilisation de la plateforme électronique du GUDEF.

« Cette mesure qui aura pour effet, la suspension des pénalités de retard (pénalités d'assiette) relatives aux

dépôts durant la période de report, ne concerne pas les pénalités de déclaration et de paiement du solde de liquidation des impôts dus à la date butoir coïncidant avec celle de dépôt des états financiers », précise l'Office.

Le dépôt des états financiers est

digitalisé il y a un an déjà, à la suite de la mise en service du Guichet Unique pour le Dépôt des États Financiers (GUDEF). Sa mise en place permet de simplifier la démarche aux opérateurs économiques, selon des explications de l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Marcel SOGLO



**JE SUIS UN TECHNICIEN QUALIFIE
EN BATIMENT JE VEUX TRAVAILLER EN
ALLEMAGNE JE POSTULE A AFRICAVENIR**

- En Envoyant juste
- MON DIPLOME
 - MON ATTESTATION DE FIN DE FORMATION
 - ET MON CV

Des professionnels vous facilitent un contrat de travail et vous assurent votre insertion socio-professionnelle en Allemagne

AFRICAVENIR

L'Afrique des Opportunités



004917449966697

LA CJET DIT 'OUI' A LA Ve REPUBLIQUE MAIS RESTE PREOCCUPEE PAR CERTAINS POINTS DE LA NOUVELLE CONSTITUTION



Les chefs d'entreprises réunis au sein de la Confédération des juniors entreprises du Togo (CJET), ont tenu ce mercredi à Lomé une séance d'échange sur l'actualité politique du pays. Conduite par la présidente de la confédération, Medissa Sama, cette séance qualifiée de 'constructive' a accouché, à la suite de débats, d'une déclaration de fin. Si cette entité trouve louable l'initiative de la

nouvelle constitution, elle ne cache pas ses préoccupations sur certains points et propose. Dès l'entame des échanges, la présidente accompagnée de ses 2 vice-présidents, a planté le décor de ces échanges.

«L'objectif, c'est d'échanger autour de l'actualité politique de notre pays. Il y a eu ces derniers jours beaucoup de réactions par rapport à la nouvelle constitution

proposée par nos députés et votée à plus des 4/5 par l'Assemblée nationale et aussi sur les élections législatives et régionales imminentes. Nous, jeunes entrepreneurs, sommes toujours restés en marge de ces actualités dans notre pays, alors que toute décision politique peut affecter nos affaires. A travers ces échanges, nous voulons partager les idées et apporter des contributions pour

que notre pays puisse évoluer dans la paix, une denrée incontournable pour nos affaires», a lancé la présidente.

Dans leur déclaration, les juniors entreprises estiment que l'adoption de la nouvelle constitution marque un tournant significatif dans l'histoire politique du Togo. En guise de contribution pour, dit-elle, enrichir la nouvelle constitution, la CJET propose que l'âge du président de la République soit revu à 35 ans, au lieu de 50 ans, avec à la clé 2 mandats non renouvelables au lieu d'un. Puis, note-t-elle, que l'opportunité soit aussi donnée aux jeunes dits «talentueux» de 30 ans de pouvoir diriger le Togo en étant élus «président du conseil». Ceci, soutient la confédération, permettra de s'adapter aux réalités actuelles de notre ère. «En tant que jeunes entrepreneurs, nous sommes conscients de notre rôle crucial dans la construction de l'avenir de notre pays. Nous nous engageons à soutenir toute initiative visant à promouvoir le développement économique, social et politique du Togo. Nous croyons fermement en la force du dialogue, de la collaboration et de l'innovation pour faire avancer notre nation», disent ces jeunes entrepreneurs.

Pour ce qui concerne les élections législatives et régionales du 29 avril prochain, la CJET en appelle à l'ensemble des acteurs sociopolitiques et les jeunes sur toute l'étendue du territoire à, dit la confédération, œuvrer ensemble pour des élections pacifiques, libres et équitables.

La Rédaction



**Pour la Grandeur de Votre Coeur
Nous Accompagnons toutes
vos Oeuvres Sociales**

**COUVERTURE
MEDIATIQUE GRATUITE
DES ACTIONS
HUMANITAIRES**

Personnes Physiques

ONG

Entreprises Privées et Publiques

Institutions Internationales

Solidarité & Développement

Contactez-nous par Whatsapp Au +228 90 02 76 54

www.oratv.tg

LA 2^e SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU GOLFE 5 OUVERTE POUR 10 JOURS

Le Conseil municipal de la Commune du Golfe 5 a ouvert ce jeudi 11 avril 2024 à son siège à Lomé sa deuxième session ordinaire de l'année 2024. Les travaux présidée au nom du Maire de la commune par son premier Adjoint au maire M. Assou Akoueté NOUGBLEGA en présence des autres adjoints au maire et le représentant du préfet du Golfe.

Lors de cette 2^e session ordinaire de l'année 2024 de notre Conseil municipal qui va durer pendant 10 jours le Conseil va s'atteler à échanger sur le contenu du rapport d'activités du Bureau exécutif ainsi que de celui des différentes commissions permanentes du Conseil, au titre du 1^{er} trimestre 2024. Il sera ensuite question de mener des réflexions sur l'hygiène et l'assainissement de la Commune avec en toile de fond la prise des mesures préventives vis-à-vis des inondations surtout en cette période de grandes pluies.

«Nous allons aussi réserver un pan des plénières au parcours du tableau des recommandations ayant sanctionné nos sessions antérieures. Plus loin, nos travaux vont concerner la révision du Règlement Intérieur du Conseil municipal, suite à la modification de la Loi sur la Décentralisation et les Libertés locales. Notre session sera également consacrée à des échanges avec la chefferie traditionnelle et les Comités de développement à la base sur la mobilisation des recettes. En dehors des discussions relatives à certaines préoccupations d'intérêt commun, nous allons mener une séance de travail avec une délégation de l'Agence nationale de la formation des collectivités territoriales en vue de nous familiariser au mieux de sa mission et poser de bonnes bases de collaboration. Enfin, il sera question de discuter de plusieurs sujets transversaux, susceptibles de permettre aux conseillers municipaux que nous sommes, de



parvenir à de probants résultats en matière de développement local», a souligné le représentant du maire ABOKA Kossi.

Le 1^{er} Adjoint au maire M. Assou Akoueté NOUGBLEGA a invité ses collègues à plus de concentration et d'efforts car pour lui les «recettes sont largement en deçà, rien que des charges de fonctionnement, une situation qui doit nous interpeller tous et nous emmener à revoir nos copies.»

Il les a exhortés «à demeurer des architectes unis du développement, car c'est seulement ce faisant que nous pouvons mobiliser conséquemment les recettes et permettre à nos populations de vivre leur bien-être et plein épanouissement», a-t-il déclaré.

Le Conseil municipal exprime sa reconnaissance aux garants des usages et coutumes, aux membres des Comités de développement à la base ainsi qu'aux personnes ressources

pour leur accompagnement avant «de les exhorter à nous appuyer quotidiennement et inlassablement sur le terrain dans la sensibilisation de tous les contribuables, afin que la culture du civisme fiscal soit une réalité et une condition favorable à la mise en œuvre des divers projets de développement.»

Aéroport de Lomé

DE NOUVELLES DISPOSITIONS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PASSAGERS



L'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé (AIGE) connaît de nouvelles dispositions. Principalement, selon la Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin, gestionnaire de l'infrastructure, désormais chaque passager en partance de l'AIGE ne pourra être désormais accompagné que par un maximum de deux personnes dans le hall d'enregistrement.

La mesure, actée par le nouveau directeur de la SALT, le Colonel Dimini Allahare, vise particulièrement à

renforcer la sécurité et la fluidité des opérations dans le hall d'enregistrement, en réduisant significativement les cas d'encombrement. Aussi, chaque accompagnateur devra-t-il présenter une pièce d'identité valide.

Il faut souligner que, l'AIGE, principale plateforme aéroportuaire du pays, a enregistré en 2023, plus d'un million de voyageurs.

E.J.



TOGOREVEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION

German POULI

COMITÉ DE RÉDACTION

Komla YAWO

Marcel A. SOGLO

Léodou KAWANA

Patrick Nima

Pégy

SERVICE COMMERCIAL ET

PUBLICITÉ

Alessato TOURE

SECRETARIAT

Micheline MENSAH

INFOGRAPHIE

Alex KPATIDE (91 77 29 84)

DISTRIBUTION ET ABONNEMENT

Tel: 22 36 18 58

02 BP 20061 LOMÉ

Adresse

585, Avenue du Grand Séminaire

Hédzranawoe face Ets VINS

D'ITALIE

Tel: 22 61 12 18 / 22 36 18 58

90 02 76 54

E-mail: gpouli@yahoo.fr

Tirage

4000 Exemplaires

IMPRIMERIE

RAD GRAPHIC SARL U

Ministre Myriam Dossou D'Almeida:

«NOTRE JEUNESSE A BESOIN D'ETRE BIEN INFORMEE ET BIEN FORMEE »

La jeunesse togolaise résolument engagée dans la préservation des acquis démocratiques pour une nation paisible et prospère. En ce sens, une séance d'information et de formation a rassemblé lundi 08 avril, les responsables d'associations de jeunes autour du Ministre en charge de la jeunesse et celle de la communication et des médias à Lomé.

Le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes veut plus impliquer les jeunes togolais dans la gestion des affaires publiques. Ce département ministériel coiffé par Mme Myriam Dossou D'Almeida a échangé avec des centaines de jeunes, responsables d'associations le lundi 08 avril 2024 à Lomé.

Fournir la bonne et la vraie information

Pour le Ministre, l'ignorance tue. Selon elle, il faut donner la bonne information, la vraie information à la jeunesse. La démarche qui s'inscrit dans le contexte des dernières actualités sociopolitiques, notamment la révision constitutionnelle et les futures élections, vise à lutter contre la désinformation, « source de tensions et de déchirement » du tissu social. « L'ignorance est un danger pour la jeunesse. Je vous demande donc beaucoup de disponibilité pour avoir accès aux bonnes informations. Notre jeunesse a besoins de repère mais aussi a besoin d'être informée, de la



vraie information », a-t-elle exhorté. Pour sa part, le Ministre de la Communication et des médias, Mme Yawa KOUIGAN a invité les jeunes à s'informer à travers les médias officiels, pour mieux comprendre le fonctionnement des institutions de la République. Après avoir édifié les participants sur l'historique des différents régimes politiques que le Togo a connu depuis les indépendances, elle s'est appesantie sur le rôle de la jeunesse dans le processus démocratique dans une nation. La patronne de la

communication togolaise a expliqué de manière interactive avec les jeunes, les articles 59 et 144 de la constitution togolaise.

Jeunesse, socle de la démocratie

L'objectif de cette séance d'information et de formation sur les sujets de l'heure notamment la préparation du double scrutin et l'intérêt suscité par la révision constitutionnelle, est d'amener les jeunes à mieux comprendre

les enjeux et à jouer un rôle prépondérant dans la construction d'une nation de paix.

« La consolidation de la démocratie et la paix sera de vains mots sans la participation de la jeunesse », a souligné Mme Myriam Dossou pour qui, la jeunesse a beaucoup à apporter à la société.

L'équivoque levé

Lors de cette rencontre avec la participation active du Conseil National de la Jeunesse (CNJ), les

enjeux du passage de la quatrième République à la cinquième ont été expliqués par Dr KODJOVI Junior. En effet, pour ce jeune universitaire, juriste, le régime parlementaire adopté par le parlement, n'est pas synonyme de régression de la démocratie. « Au contraire, c'est un système politique où les pouvoirs des Députés de la nation seront plus renforcés. Le poste de Président de la République n'est que symbolique dans ce système. Le pays est gouverné par le Président du Conseil des Ministres élu par les Députés et les Sénateurs. Les ministres auront une obligation de résultat... », a-t-il enseigné. Il a expliqué le sens des termes liés à ce régime afin de lever l'équivoque et la confusion.

Une démarche salutaire « On nous a expliqué ce que c'est qu'un régime parlementaire. Une fois cela a été expérimenté mais on était jeune et on ne sait pas ce que c'est. Il faut encore des rencontres comme celles-ci pour mieux comprendre. La démarche des ministres est une bonne chose. Venir expliquer, s'approcher du peuple, est une bonne chose. C'est une initiative louable », s'est félicité M. AMOUZOU Koffi, Délégué Chambre Régional de métier, participant.

Depuis l'adoption de la révision constitutionnelle le 25 mars dernier par l'Assemblée nationale, les réseaux sociaux ne tarissent pas de commentaires dont la plupart se sont souvent avérés faux.

Marcel SOGLO

Trop de Fakenews sur les Réseaux Sociaux

LE GOUVERNEMENT TOGOLAIS PREVIENT

Les Ministres Mipamb NAHM-TCHOUGLI et Batossie MADJOLBA Calixte alertent contre la diffusion de fausses informations, la calomnie, la diffamation et les dérives sur les réseaux sociaux.

Le ministère de la justice et de la législation et celui de la sécurité et de la protection civile mettent en garde contre la diffusion et le partage de fausses informations. Dans un communiqué conjoint publié le dimanche 7 avril 2024, Mipamb NAHM-TCHOUGLI, Garde des sceaux, Ministre de la justice et de la législation et Batossie MADJOLBA Ambassadeur Calixte, Ministre de la sécurité et de la protection civile, rappellent les normes qui gouvernent la liberté d'expression et préviennent quant à leur violation.

En cette période de la vie nationale, marquée par de nombreux débats et prises de position d'acteurs politiques et de la société civile, liés, entre autres au processus de révision de la Constitution et aux prochaines consultations électorales, « la libre expression des opinions et des points de vue demeure primordiale, dans le respect des lois et règlements en vigueur », rappellent les deux Ministres. Malheureusement, disent-ils, il a été relevé que certains de nos concitoyens se « servent des réseaux sociaux pour propager, soit délibérément, soit par ignorance, des informations dénuées de tout fondement et susceptibles de provoquer des troubles à l'ordre public ».

Face à cette situation, le gouvernement attire l'attention de tous, que le relai d'informations via les médias traditionnels ou par le truchement des réseaux sociaux reste soumis au respect de la déontologie et de l'éthique en



matière d'information et de communication, et, généralement, à un devoir de responsabilité et de vérification des contenus partagés.

En effet, la diffusion de fausses informations, la calomnie, la diffamation et les dérives notées dans l'exercice du droit à la liberté d'expression et du droit à l'information menacent la quiétude des populations et constituent des atteintes à la paix sociale, à la cohésion nationale ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité du pays. Ces infractions sont prévues et punies par

le code pénal et plusieurs autres textes et règlements, notamment le code de la presse et de la communication, la loi relative à la protection des données à caractère personnel et la loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité en République Togolaise.

Leurs auteurs et complices s'exposent donc aux rigueurs de la loi, de même que les usagers des réseaux sociaux et autres espaces d'expression publique qui viendraient à manquer de faire preuve de parcimonie, de responsabilité et de vérification de toute

information avant sa redistribution.

« La promotion d'un environnement médiatique et numérique sûr pour tous demeure un élément fondamental pour la protection des libertés individuelles et publiques et pour le renforcement de la démocratie dans notre pays », précise le communiqué.

Les Ministres convient à « plus de responsabilité dans les différentes actions de diffusion et de redistribution ».

Togoreveil



COMMUNIQUÉ DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif à l'ouverture des inscriptions pour la promotion 2024-2025
de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière (IFFD)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de son personnel, des partenaires publics et privés que les inscriptions aux cycles de formations de base des cadres supérieurs et moyens pour l'année académique 2024-2025 sont ouvertes dans les filières ci-après :

Nos filières de formation

► Cycle supérieur



► Cycle moyen



Les conditions d'accès

CYCLE SUPÉRIEUR

- Avoir un Bac+5 ;
- Avoir un Bac+4 et justifier de 2 années d'expériences
- Avoir un Bac+3 et justifier de 5 années d'expériences
- Être au moins au grade PI (sauf les candidats agents de l'Etat)

CYCLE MOYEN

- Avoir un Bac+3
- Avoir un Bac+2 et justifier de 2 années d'expérience

⚠ Avoir une autorisation de l'employeur (candidats externes)

Les dossiers à fournir en ligne (1)

- CV
- Copie des diplômes
- Copie de l'acte de nationalité
- Autorisation de l'employeur (candidats externes)

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : Vendredi 28 avril 2024 à 17 h 30 min

Repez le lien ci-dessous dans la barre de votre navigateur ou scannez le QR code



<https://bit.ly/42TnewX>



Numéro de contact : 1 228 70 79 09 59



Institut de Formation Fiscale et Douanière

Pas de demie journée à l'APBEF à la veille de Ramadan

LE SYNBANK S'INDIGNE ET DENONCE DES ATTITUDES DES PREMIERS RESPONSABLES VISANT A "CREER UN MECONTENTEMENT AU SEIN DU PERSONNEL » DE LA CORPORATION

Pendant que les autres observaient le 9 avril dernier une demie journée en guise des préparatifs pour la fête de Ramadan le lendemain, les membres de l'APBEF ont quant à eux poursuivi normalement le travail comme lors d'un jour ordinaire. Dans ces prises de décision, l'APBEF a agi ses derniers temps en passant outre les textes. Le Syndicat des employés et cadres des Banques, des Etablissements Financiers (SYNBANK) s'indigne contre ce fait et dénonce le «développement d'un comportement anti-communauté musulmane du Togo», dont ont fait montre les premiers responsables la présidente Mme AFFOYON-MEDEGAN Odile, Directeur du

Succursale de NSIA-Banque Bénin et le Directeur Exécutif de l'APBEF-Togo, Monsieur EZA Koffi.

Le bureau exécutif national du SYNBANK à travers une conférence de presse animée le 9 avril dernier à son siège à Lomé, entend prendre l'opinion nationale à témoin de la situation délétère créée par ces deux premiers responsables.

Le Comité des Assureurs du Togo (CAT) a respecté les dispositions de l'article 49 de la Convention Collective qui stipulent que les jours fériés, chômés et payés sont ceux prévus par la législation en vigueur. Les après-midi des veilles de fête, des jours fériés et l'après-midi du vendredi-saint sont chômés. Ainsi, suite à la correspondance du

ZLECAF



Directeur Exécutif dans les banques et établissements financiers du Togo pour interdire la corporation de faire demi-journée, le bureau exécutif du SYNBANK a cherché à rencontrer la Présidente de l'APBEF-Togo et le Directeur Exécutif pour comprendre cette situation. «Puisque d'aucuns nous informent qu'ils ont pu le contacter mais il soutient qu'il n'a rien reçu du Gouvernement que la

journee de demain est fériée.» Aucune suite n'a alors été donnée à cette requête du SYNBANK jusqu'à sa rencontre avec la presse.

Face à cette situation le Bureau Exécutif National du SYNBANK fait le constat que Mme la Présidente de l'APBEF-Togo et son Directeur Exécutif cherchent par tous les moyens à créer un mécontentement au sein du personnel de la

corporation. Il a prouvé avec des exemples à l'appui la bonne foi de ces deux responsables à agir à cet effet.

D'ailleurs, le communiqué mentionne clairement que le journée du 10 avril est fériée et précise que les banques n'ouvriront leurs portes que le jeudi. Pour le SYNBANK, «ce communiqué démontre la volonté manifeste de l'APBEF-Togo, d'une

part de remettre en cause les dispositions conventionnelles objet de consensus pendant plusieurs années et d'autre part à priver les travailleurs à jouir pleinement de la fête musulmane dont les préparatifs ont commencé dès cet après-midi pour les travailleurs musulmans.»

Le paradoxe relevé est qu'«en opposition et pour preuve, dans les mêmes conditions l'APBEF-Togo avait publié une correspondance mentionnant la demi-journée pour le vendredi-Saint pour permettre aux travailleurs chrétiens à jouir pleinement de la demi-journée du vendredi.»

Le Bureau exécutif national du SYNBANK n'accepte pas cautionner ces attitudes qui sont de nature à violer des Lois et règlements du Pays, ce qui ne serait pas accepter par notre organisation car ces mêmes lois et règlements nous recommandent en tant que citoyen d'une part les respecter et d'autre part les faire respecter.

«Le Togo étant un pays laïc, il serait inadmissible qu'une organisation des Employeurs (APBEF-Togo) malgré les dispositions relatives à la non-discrimination au Togo, puisse se livrer à cette attitude. Signalons que les autres années, la veille de la fête de Ramadan a été toujours chômée dans notre corporation», a précisé le Bureau exécutif national du SYNBANK.

Komla Y.

UNE DELEGATION TOGOLAISE AU CAMEROUN



Dans le cadre de la participation du Togo à l'initiative du commerce guidé de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF), qui vise à faciliter et à stimuler le commerce intra-africain, une mission togolaise a effectué la semaine dernière une visite de travail au Cameroun.

La délégation conduite par KatchaliBatchassi, directeur du commerce extérieur a été accueilli par le ministre camerounais du commerce, Luc Magloire Mbarga. Le ministre camerounais a partagé

avec la partie togolaise, les nouvelles réformes initiées par son pays pour soutenir les producteurs dans le développement de leurs projets agricoles. Le Chef de la délégation togolaise, M.

KatchaliBatchassi a d'abord félicité le Cameroun pour ses avancées remarquables dans le secteur du cacao dont le prix dépasse désormais la barre des 5000F/kg, avant de présenter les efforts accomplis par le Togo ces dernières années dans la filière du Café-Cacao. Entre autres, l'installation de nouvelles plantations, l'entretien et la fertilisation des sols.

« Le Togo dispose d'un secteur privé compétitif dans le domaine du commerce, résolument engagé aux côtés du gouvernement pour

l'atteinte des objectifs de la ZLECAF », a-t-il déclaré.

Il faut rappeler que l'initiative de commerce guidé de la ZLECAF a été lancée en 2022 à Accra au Ghana.

MALIM
TCHOUKOUTOU ET AWOULA
Entre Tradition & Modernité

Togo :

Me DÉGLI SALUE LA POSITION DE FAURE GNASSINGBÉ



C'est un avis qu'il a donné lors d'une table ronde organisée le mardi 09 avril 2024 à Lomé par la plateforme de la société civile pour la bonne gouvernance et la transparence démocratique (PSC-BGTD), une plateforme de 09 organisations de la société civile.

« CONSTITUTION: UNE LOI FONDAMENTALE

1ère conférence CJD/CNJ

IMMUABLE OU ADAPTABLE A L'EVOLUTION SOCIO-CULTURELLE ET POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ », c'est le thème autour duquel, eu lieu les échanges qui ont réuni, les acteurs de la société civile, responsables des formations politiques ou de leurs représentants, les responsables, des médias ou leurs représentants, des représentants des

ambassades, chancelleries, institutions ou organisations internationales.

Trois grands orateurs, à savoir Me Yaovi Jean Dégli, Avocat, ancien ministre de la Transition, Me Jil Benoît Afangbédjé, avocat inscrit au Tribunal pénal international et Dr. Gadah Folly Ekué, historien politiste en histoire politique ont entretenu, les participants sur les sous thèmes respectivement « Contexte historique de l'adoption de la Constitution de 1992 », « L'étude comparative des régimes parlementaire et présidentiel : la place de la représentation nationale », « et L'histoire des régimes parlementaires au Togo ».

Il s'agissait pour les organisateurs de cette table ronde d'interroger le droit, l'histoire et la sociologie sur la problématique constitutionnelle, en vue de mieux comprendre le contexte et le processus en cours. Et Me Yaovi Jean Dégli, tout comme les autres orateurs, ne sont pas allés sur le dos de la cueilleuse, pour reconnaître que le démarche du chef de l'Etat, de renvoyer le texte pour une seconde lecture, après, ; bien sûr, consultations des populations et de tous les acteurs de la vie socio-politique du Togo.

« Le chef de l'Etat pouvait faire un forcing et promulguer la loi après son adoption. Mais il a choisi de renvoyer le texte pour une seconde lecture. Moi j'apprécie cette démarche, du président de la république, qui ayant constaté l'intérêt que le vote par les députés de ce

texte a suscité a demande de le revoir. C'est dire qu'il y a des choses qui seront peut-être revues, bien que je ne sache pas si après il sera question d'un référendum ou comment. Mais déjà il faut saluer cette démarche qui contribue à l'apaisement », a fait savoir Me Dégli.

Pendant plus de 2 heures de temps, les débats qui s'en suivis ont permis aux orateurs d'échanger dans une ambiance sympathique avec des questions pertinentes sur le changement en cours dans notre pays.

Pour SAMA BAHIBADI, président de IDEE (Initiative Droit Elections& Engagements), l'une des associations de la société civile composant la plateforme, il s'agit de prendre sa pleine part dans le débat public actuel et d'assumer sa responsabilité citoyenne, que la Plateforme de la société civile pour la bonne gouvernance et la transparence démocratique (PSC-BGTD) a initié cette table ronde qui a permis aux participants de s'exprimer et de donner leur avis sur le changement en cours dans notre pays, à travers des exposés des spécialistes.

La PSC-BGTD, entend continuer cette démarche avec d'autres couches socio-professionnelles de notre pays dans les jours à venir.

La Rédaction

LE COMITÉ D'APPUI AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ÉCHANGE AVEC LA JEUNESSE



Développement socioéconomique du Togo, opportunités d'emploi et de création de richesses», partir des acquis présents pour saisir les opportunités à venir. Le thème était au cœur d'une conférence débat animée ce jeudi 11 avril 2024 par le Comité d'appui aux projets de développement socioéconomique du Togo. L'initiative prise par le Collectif des Jeunes pour le Développement (CJD) et le Conseil Nationale de la Jeunesse du Togo (CNJ Togo) a réuni de jeunes entrepreneurs, des étudiants et des diplômés à la recherche d'emplois. Ils se sont regroupés en trois groupes cibles à savoir la presse, des acteurs

de développement et des jeunes entrepreneurs engagés.

Les travaux se sont déroulés sous la houlette M. Régis Batchassi, président du CNJ Togo et responsable projet au CJD, l'entrepreneur Medissa SAMA

Il s'agit entre autres à travers cette rencontre de relever les grands projets de développement du Gouvernement et des communes et de mettre au premier rang le projet Agoè-Nyivé Smart City et ses opportunités. Le thème de la rencontre vise également à expliquer les intérêts liés à ces projets en termes de bien-être des populations et à entretenir les participants à la conférence sur des opportunités

d'emplois et comment les découvrir. Le président de la CNJ Régis Batchassi a fait comprendre à la jeunesse que « de nos jours avoir son diplôme seul ne suivi pas pour se garantir un emploi, il faut accepter faire preuve d'innovation et de productivité ».

Plusieurs panels ont donc été animés avec d'éminents spécialistes. Des sous thèmes ont été développés permettant à la jeunesse d'avoir un certain nombre de connaissances sur les thématiques. Ce sont des sous thèmes comme l'Intelligence financière et entrepreneuriat : adopter une approche proactive et prendre des initiatives. Mais aussi la Plateforme Industrielle d'Adétikopé

: un projet ambitieux pour le développement socio-économique, offrant une diversité d'opportunités prometteuses. Pour Lt. Col Sandah à ce jour, la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) a créé environ 4900 emplois directs ou indirects. «Nous pouvons aisément affirmer que la PIA stimule l'économie locale à travers les faciliter qu'elle met en place pour la création de richesse. Avec la PIA, tout est mis en place pour que le jeune puisse savoir que les opportunités existent et qu'à force d'entreprendre, il pourrait saisir certaines de ces opportunités.», M. SANDA Coordonnateur de l'Autorité de régulation de la PIA», a-t-il souligné

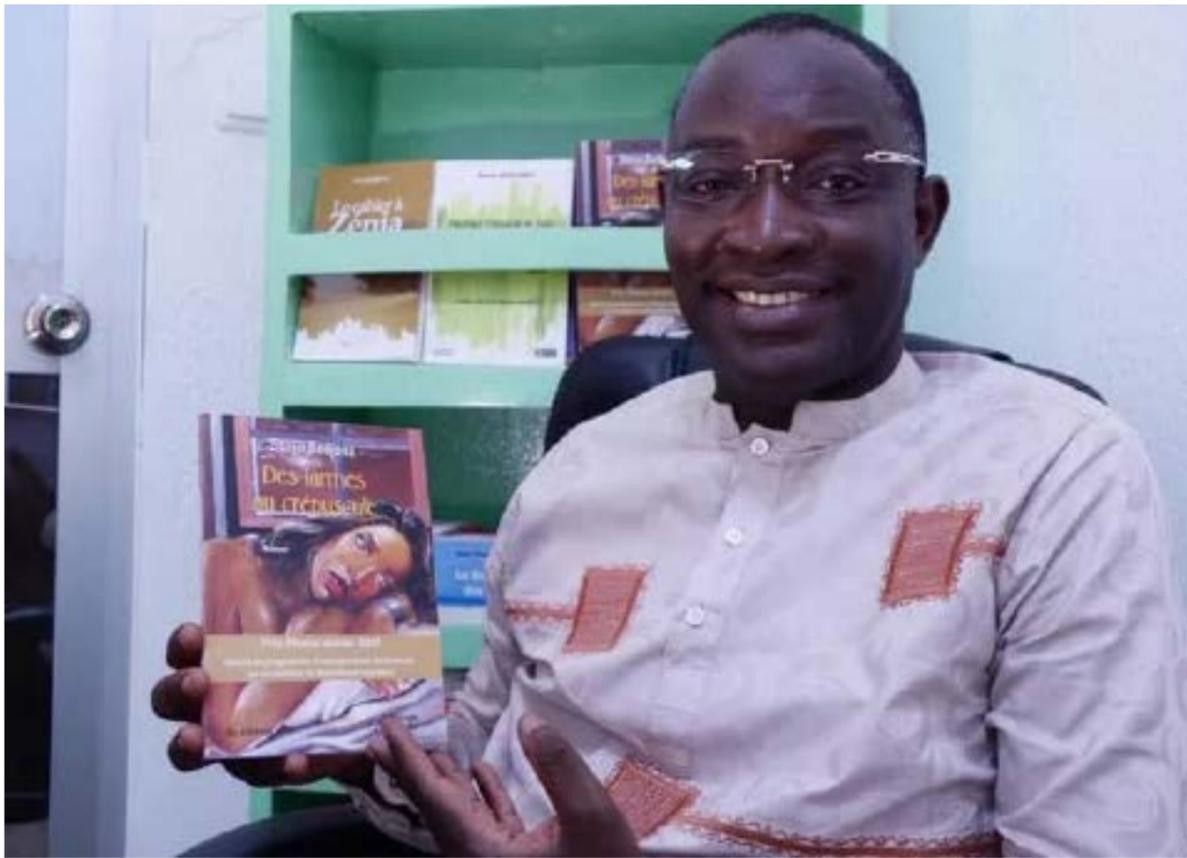
En rappel, cette conférence s'inscrit dans le cadre de la promotion des projets de développement de la commune Agoè-Nyivé¹, une campagne médiatique portant sur les grands axes prioritaires du Gouvernement, ainsi que les projets d'envergure dans les Communes du Grand Lomé initié par le CJD, via le cadre dénommé « Comité d'appui aux projets de développement socio-économique du Togo ». Porteur du projet d'envergure nommé Smart City, la commune d'Agoè-Nyivé 1 est choisie pour être la référence des projets de développement inscrits à l'agenda.

K.YAWO

Littérature

LES AMBITIONS DE STEVE BODJONA POUR LES JEUNES TOGOLAIS

Marqué par Victor Hugo, Camara Laye, Seydou Badian, et aussi des auteurs togolais comme KossiEfovi ou Yves-Emmanuel Dogbe, la passion et l'amour de Steve Bodjona pour la littérature, est précoce, d'après un entretien accordé à TV5MONDE. L'homme compte 25 ouvrages romans et plus d'une dizaine de recueils de poésie dans son actif. Steve Bodjona, aujourd'hui âgé de 41 ans, fait partie des auteurs togolais incontournables. Son ouvrage « Des larmes au crépuscule » est même au programme scolaire togolais de 4e depuis 2020, et participe à sensibiliser les jeunes aux conséquences de la prostitution. « Juriste de formation, diplomate de profession et écrivain par passion », Steve Bodjona se définit comme « un triptyque ». Après un bac littéraire et des études de droit, il entre à l'Ecole Nationale d'Administration à Lomé, puis entame sa carrière de diplomate. Celle-ci le mène jusqu'au Japon en 2010, où il passe presque sept années comme chargé d'affaires à l'ambassade. Il parle aujourd'hui le français, l'anglais, le mina et le kabiyè, deux langues togolaises, ainsi que le japonais, langue dans laquelle il a publié deux recueils. A son retour en 2017, après un bref passage au Ministère des Affaires étrangères comme directeur des Togoais de l'extérieur, il devient conseiller à la cellule diplomatique de la Présidence. Le français, pour Steve Bodjona, est une « langue de charme, de créativité et de sensibilité » Jouant



avec la poésie des mots, il aime dans ses romans s'attarder sur les descriptions, afin de donner vie aux décors et aux ambiances. Surtout pour « Le cahier à Zénia », j'ai voulu plonger le lecteur dans l'univers togolais. J'écris sur mon pays, le Togo, de Lomé, à Kpalimé en passant par Sotouboua, "sourit l'écrivain. Fidèle à sa double casquette d'écrivain et de diplomate, il n'oublie pas que le français est aussi une

langue « de la communication internationale », avec laquelle « on peut interagir avec beaucoup de personnes ». Pour lui, elle est « un vecteur d'intégration ». « J'ai eu la chance de découvrir très jeune cette passion de l'écriture, parce que le gouvernement et la francophonie (l'OIF) avaient créé un centre de lecture publique à Sotouboua, ville dans laquelle j'étais au collège. J'aimerais donner cette chance à tous les jeunes », se

souvent Steve Bodjona qui s'est donc lancé une mission, celle de la promotion de la littérature. Il crée en 2014 le Club le Littéraire qui réunit auteurs et amateurs de lecture. Dans un pays où l'accès au livre reste compliqué, le club récolte des ouvrages, fait des dons ou des ventes à bas prix. Il organise aussi des foires internationales du livre et intervient dans les établissements scolaires. « Pour cette année scolaire en

cours, nous avons déjà parcouru 75 établissements dans tout le Togo, jusque dans les zones reculées. Quand je vois ces jeunes, j'ai beaucoup d'espoir pour l'avenir de la littérature. Ils sont toujours intéressés de rencontrer un écrivain, et ils aiment poser des questions sur les livres », sourit Steve Bodjona. L'association a même créé des concours d'écriture pour les étudiants et les collégiens. Quand on l'interroge sur ses livres préférés, Steve Bodjona hésite « Reste avec moi » de la Nigériane AyivamiAdebayo ou « Perdre le corps » du Togolais Théo Ananissoh, répond-t-il. Car Steve Bodjona est avant tout un amoureux de la littérature africaine et togolaise : « J'admire beaucoup mes confrères, comme bien sûr Théo Ananissoh, mais aussi ceux de ma génération, Thérèse Karoue-Atchall, Gina de Fanti, Espoir KodjoAgbemele, et aussi les plus jeunes comme Renaud Dossavi ». L'auteur a créé une maison d'édition, Shanat, du nom de deux jeunes qui fréquentent son club littéraire, Shana et Nathanaël. En ce moment, Steve Bodjona dit lire « Un jour, je m'en irai sans avoir tout dit » de Jean d'Ormesson. Il sourit après avoir répondu. Ce titre résonne en lui. Lui qui souhaite transmettre, encore et encore. Natif de la ville d'Aného, fils d'un père officier de police et d'une mère commerçante. Il publie depuis son entrée « dans la vie active ».

La Rédaction

Carnet Noir

LA PRESSE TOGOLAISE REND HOMMAGE A SON DOYEN BENOIT MESSAN GNAMEY



La presse togolaise en deuil. Benoît Messan Gnamey, une figure emblématique de la presse sportive togolaise, s'en est allé. Des pluies d'hommages qui témoignent la grandeur de l'homme. Ancien correspondant de la chaîne radio panafricaine Africa numéro 1 qui émettait depuis Libreville au Gabon et de Radio France Internationale RFI, Benoît MessanGnamey passe l'arme à gauche à 85 ans. La triste nouvelle est tombée le 05 avril 2024. Ce journaliste qui a signé le commentaire de plusieurs rencontres sportives les plus palpitantes au Togo et à l'international, est une légende du micro. Doyen du

métier, il a attiré et a suscité l'intérêt chez plusieurs jeunes journalistes sportifs togolais, avec son immense expérience de près d'un demi-siècle en la matière. Chroniqueur sportif bien rodé, le regretté Benoît MessanGnamey, est un homme à multiples facettes. Il est Enseignant de classe exceptionnelle, artiste peintre en plus de sa casquette de journaliste sportif. Il a été distingué à maintes reprises pour son professionnalisme et son impact positif. Que son âme repose en paix !!!!

Marcel SOGLO

TOGOREVEIL
Le pari d'une actualité qualitative

Visitez notre page web

- Politique
- Educacion
- Culture
- Economie
- Société

www.logoreveil.com





CONIIA
Conseil International de
l'Intelligence Artificielle

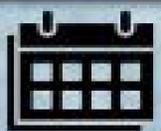
Human AI



SIA

**SEMAINE DE
L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE**

**« L'IA AU TOGO ET EN AFRIQUE :
ETATS DES LIEUX, OPPORTUNITES
ET ENJEUX SOCIETAUX »**



Lomé: Du 04 au 08 Juin 2024

www.sia.tg